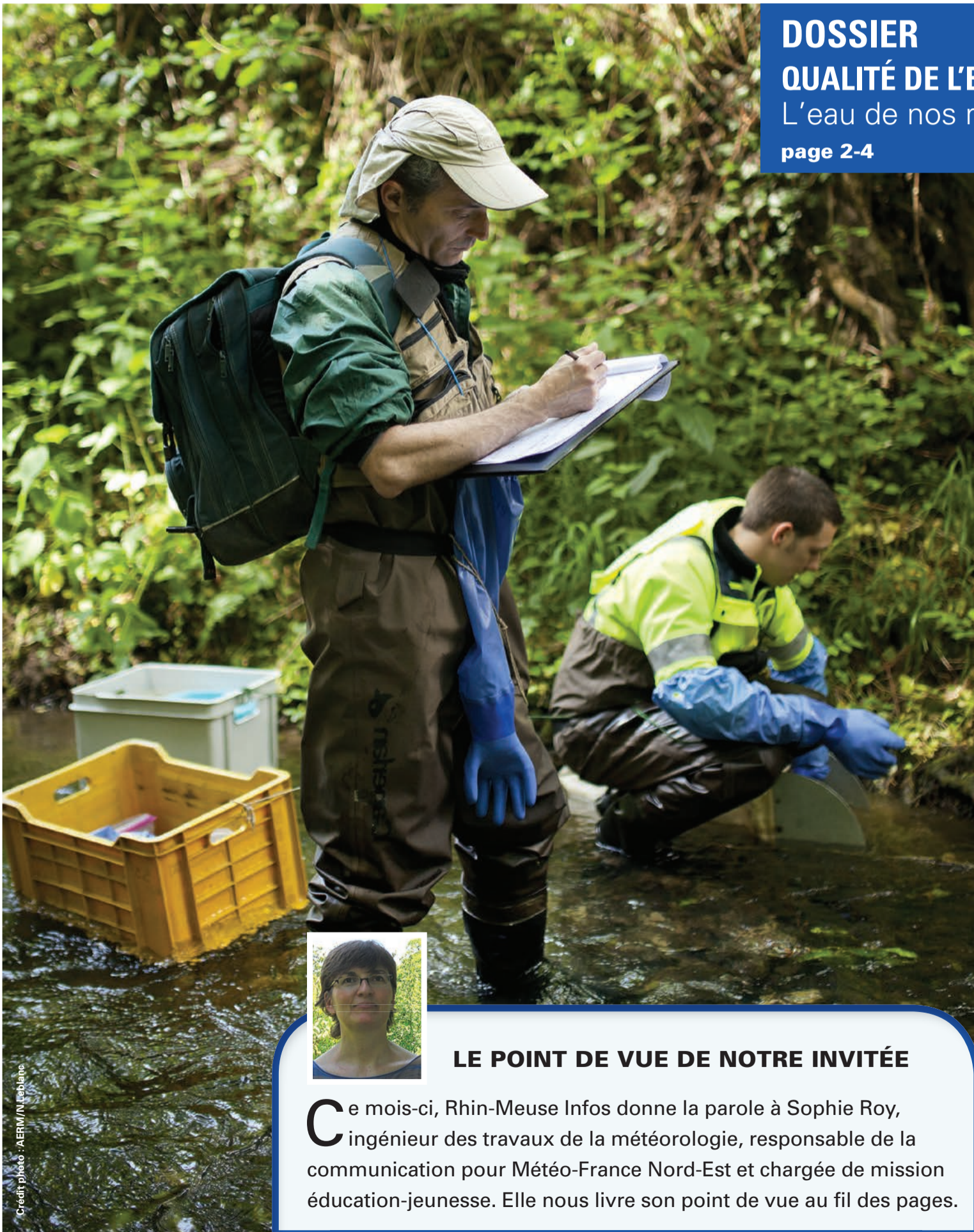


RHIN-MEUSE

INFOS



DOSSIER QUALITÉ DE L'EAU

L'eau de nos rivières s'améliore
page 2-4

EAU & RARETÉ

- Inciter à des réseaux d'eau potable plus performants
- Lutter contre les fuites et connaître son réseau

Page 5

EAU & GOUVERNANCE

Plans de gestion des eaux 2016-2021, l'eau planifiée et révisée

Page 6

EAU & SOLIDARITÉ

Un accompagnement sur-mesure au Laos et au Cambodge

Page 6

EAU & POLLUTION

Jardin au naturel, demandez conseil dans vos jardinerie

Page 7

ACTUALITÉS

Page 8

VIENT DE PARAÎTRE

Page 8



LE POINT DE VUE DE NOTRE INVITÉE

Ce mois-ci, Rhin-Meuse Infos donne la parole à Sophie Roy, ingénier des travaux de la météorologie, responsable de la communication pour Météo-France Nord-Est et chargée de mission éducation-jeunesse. Elle nous livre son point de vue au fil des pages.



Paul MICHELET
Directeur général
de l'agence
de l'eau
Rhin-Meuse

COMMUNIQUER

sur l'état des eaux est complexe à l'image de la communication sur l'état de santé de la population... tout dépend de ce que l'on prend en compte.

Certaines maladies graves il y a quelques décennies ont disparu car on a appris à les éviter et à les guérir ; d'autres sont apparues et ne sont pas encore maîtrisées. Il en est de même pour la qualité des eaux, certaines pollutions qui prédominaient dans les années 70-80 sont jugulées de nos jours ; de nouveaux types de pollutions nous préoccupent et freinent l'atteinte des objectifs de bon état des milieux aquatiques.

Ce numéro traite de cette thématique et montre, que pour bien des paramètres, la qualité de nos rivières et fleuves s'est améliorée depuis quarante ans. Ce numéro aborde aussi d'autres sujets majeurs pour la protection durable de nos ressources en eau : les collectivités sont incitées à lutter contre les fuites de leurs réseaux d'eau potable et les jardiniers amateurs à pratiquer « naturel ».

L'impact du changement climatique, des polluants émergents, des inondations, la préservation de la biodiversité aquatique... retiennent toute l'attention des groupes de travail chargés de proposer une actualisation des plans de gestion des eaux du bassin Rhin-Meuse.

L'eau prendra aussi son temps pour faire le point et regarder l'avenir à l'occasion des 50 ans de la politique de l'eau (1964-2014). Rendez-vous en octobre.

Merci à Sophie Roy qui est notre grand témoin de ce n°109 et bonne lecture

DOSSIER Qualité de l'eau

L'EAU DE NOS RIVIERES S'AMÉLIORE OU L'HISTOIRE D'UN EFFET « THERMOMÈTRE »

On donne parfois à lire ou à écrire des « réalités » sur la politique de l'eau et de ses résultats qui interrogent ? Sur quoi sont fondées certaines affirmations courantes comme « la qualité de l'eau ne fait que se dégrader ! ». Réalité ou tout simplement sentiment ?

Préoccupés par ce type d'informations négatives, le Comité de bassin Rhin-Meuse et son Président ont demandé au Directeur de l'Agence de l'eau et à ses experts d'y regarder de plus près... Ainsi est né le concept de l'effet « thermomètre ».



DES RÈGLES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES EAUX QUI ÉVOLUENT ET PEUVENT MASQUER LES PROGRÈS

1971

On évalue l'état
des eaux sur 5
paramètres.
(oxygène, matières
organiques et azotées)



1995

L'évaluation est
complétée par rapport aux
mesures de 1971 avec de
nouveaux paramètres.
(carbone organique,
phosphore...)

2006

Avec la Directive
cadre sur l'eau, tous les
aspect sont pris en
compte pour évaluer
l'état des eaux.
(physico chimie, biologie
et micropolluants)



Rhin-Meuse infos - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz Cedex - Tél. : 03 87 34 47 00 - Internet : www.eau-rhin-meuse.fr - N° 109 - Juin 2014 - Tirage : 20 000 exemplaires, diffusion par abonnement - Directeur de la publication : Paul Michelet - Rédactrice en chef : Dominique Frechin - Rédaction : Dominique Frechin - Florence Chaffarod - Catherine Meyer - Ont participé à ce numéro : François Bigorre - Julie Cordier - Guillaume Demortier - Christian Szacowny - Karine Vallon Documentation : Béatrice Fernandez, Pauline Deletre - Édition : Agence de l'eau Rhin-Meuse, Département communication externe/Documentation - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz Cedex - Tél. : 03 87 38 34 00 - Fax : 03.87.60.49.85 - Mel : agence@eau-rhin-meuse.fr - Impression : Est Imprimerie - 57160 Moulins-lès-Metz - Tél. : 03 87 38 34 00 - sur papier couché mat, 100% recyclé - Mise en page : maetva agences - ISSN : 1142 - 8589 - Dépôt légal : 201405.0110



GUILLAUME DEMORTIER,

Ingénieur, responsable de service à la Direction de la Planification

« Si on se base sur les outils d'évaluation utilisés dans les années 70, on constate que la qualité des cours d'eau s'est considérablement améliorée. On est passé de 14 % de stations de surveillance en bon état en 1970, à 70 % en 2010 comme le montrent les graphiques présentés dans cet article. »

Il est certain que ces très bons résultats concernent les paramètres prioritaires pour l'époque, centrée sur la lutte contre les polluants organiques classiques issus des rejets industriels et domestiques (demande biochimique en oxygène, demande chimique en oxygène, ammonium).

« Si on se base sur les outils d'évaluation utilisés dans les années 70, on constate que la qualité des cours d'eau s'est considérablement améliorée »

On se souvient des effets dévastateurs de ces rejets non traités dans la nature pour la vie aquatique en particulier. Les images des poissons « ventres en l'air » restent dans les mémoires de beaucoup de pêcheurs mais ce sont très largement des clichés du passé. Elles ont aussi subi à cette époque des altérations physiques importantes, les transformant parfois en cours d'eau rectilignes. À partir de 1995, l'évaluation de la qualité de l'eau naturelle (cours d'eau, nappes...) s'est densifiée avec l'ajout de paramètres (phosphore, carbone organique, parfois micropolluants-pesticides, produits chimiques, métaux). À partir de 2006, la directive cadre sur l'eau a introduit également le concept d'état écologique des eaux entraînant de ce fait un déclassement des « masses d'eau » en raison des exigences supérieures affectées à la reconquête de leur bon état.

Alors pourquoi avoir ainsi changé de « thermomètre » masquant des progrès réels et pouvant entraîner un découragement des acteurs et des citoyens : les premiers ayant beaucoup investi dans les ouvrages d'épuration et la limitation des rejets polluants, et les seconds y ayant contribué largement via leurs portefeuilles ?

« Les progrès de la connaissance, des techniques, l'évolution de la société, de ses exigences, de la démographie, des pressions sur le milieu naturel, ont conduit les responsables de la politique de l'eau, y compris au niveau européen, à mettre en avant la nécessité d'efforts complémentaires à faire pour protéger les ressources en eau des États membres. Il faut aussi tenir compte des évolutions démographiques et de notre environnement, comme le climat par exemple » explique Guillaume Demortier.



FRANÇOIS BIGORRE,

Ingénieur chargé du système d'informations sur l'eau

« Il est de notre devoir d'informer les responsables et le public des nouveaux risques en matière de polluants et de pressions sur les milieux naturels et d'attirer l'attention sur les enjeux émergents tels ceux liés aux pesticides dans l'eau, résidus de médicaments et protection de la biodiversité ». complète François Bigorre.

Nos experts reconnaissent toutefois qu'ils ont un peu négligé la communication positive.

« Nos rivières étaient dans un triste état dans les années 1970, victimes collatérales des « Trente Glorieuses », période de croissance économique soutenue où la conscience collective ne voyait pas encore le développement dans son aspect « durable ». On a un peu négligé de rappeler à quel point les choses ont évolué positivement comme le montre le graphique sur le Rhin par exemple. »

La pollution organique, le phosphore ont été « vaincus », redonnant de l'éclat à nos cours d'eau, de la vie aussi, des espèces de poissons disparues y reviennent pour y vivre.

En 1971, l'ampleur des pollutions est telle, qu'il ne paraissait pas envisageable de restaurer partout le bon état des eaux. Quarante années plus tard, l'impossible devient possible grâce aux techniques et à la mise en place de programmes de dépollution et d'assainissement ambitieux et de la restauration physique. La pollution organique est maîtrisée même dans des vallées fortement urbanisées comme le montre le graphique sur la Moselle.

Mais le cycle n'est pas terminé et la vigilance est de mise. Nos experts savent que si les ressources en eau restent qualifiées de dégradées, au-delà des atteintes « physiques », c'est en raison de la présence de résidus de produits toxiques, dont l'aspect diffus et dispersé dans la nature et dans l'eau, rend leur élimination complexe.

On ne nie désormais plus les impacts des perturbateurs endocriniens sur la santé (polychlorobiphényles - PCB - hydrocarbures aromatiques polycycliques - HAP - cuivre, zinc, mercure, arsenic...).

« Il est de notre devoir d'informer les responsables et le public des nouveaux risques en matière de polluants et de pressions sur les milieux naturels et d'attirer l'attention sur les enjeux émergents tels ceux liés aux pesticides dans l'eau, résidus de médicaments et protection de la biodiversité ».



Si les pollutions dites « classiques » sont aujourd'hui maîtrisées, de nouvelles pollutions et pressions sur le milieu apparaissent et nécessitent une vigilance constante.

L'impact des résidus médicamenteux est désormais pris en compte par la réglementation. Si les médicaments apportent une contribution majeure pour la protection de la santé humaine, leurs impacts sur l'environnement sont étudiés depuis quelques années. Des traces de substances et dérivés ont été mis en évidence dans les eaux naturelles. Les risques pour l'Homme sont encore mal connus. C'est une problématique suivie car l'évolution de la démographie pourrait la rendre plus prégnante dans les décennies à venir.

Ceci explique cela. Il paraît important d'avoir un regard éclairé sur la situation et l'effet « thermomètre » nous aide.

On vit plus vieux aujourd'hui grâce aux progrès de la médecine, de l'assainissement et de l'eau potable. Pour autant, d'autres maladies surgissent chaque instant. Pour les eaux naturelles, c'est un peu la même chose. Globalement, elles se portent mieux qu'il y a 40 ans mais des maladies émergentes voire ré-émergentes doivent être neutralisées pour atteindre le bon état des eaux.

Nos experts s'y emploient.

Pour en savoir plus : Guillaume DEMORTIER guillaume.demortier@eau-rhin-meuse.fr



NOTRE INVITÉE



Sophie Roy est ingénier des travaux de la météorologie, responsable de la communication pour Météo-France Nord-Est et chargée de mission éducation-jeunesse. Elle est également au fait des recherches sur le changement climatique par les experts à Météo-France et par leurs partenaires, et des projections du modèle Arpège-climat.

Le changement climatique réalisé est un sujet de plus en plus présent chez Météo-France, de la modélisation dans leur centre de recherches toulousain, jusqu'aux études concrètes réalisées pour des clients.

SON POINT DE VUE

« Le terme d' « effet thermomètre » peut être ambigu pour un météorologiste : j'ai d'abord pensé qu'il désignait une hausse de la température de l'eau des rivières !

Ces bons résultats pour la qualité des eaux de nos rivières montrent l'efficacité d'une réglementation. Il faudrait aussi en définir une pour préserver notre atmosphère.

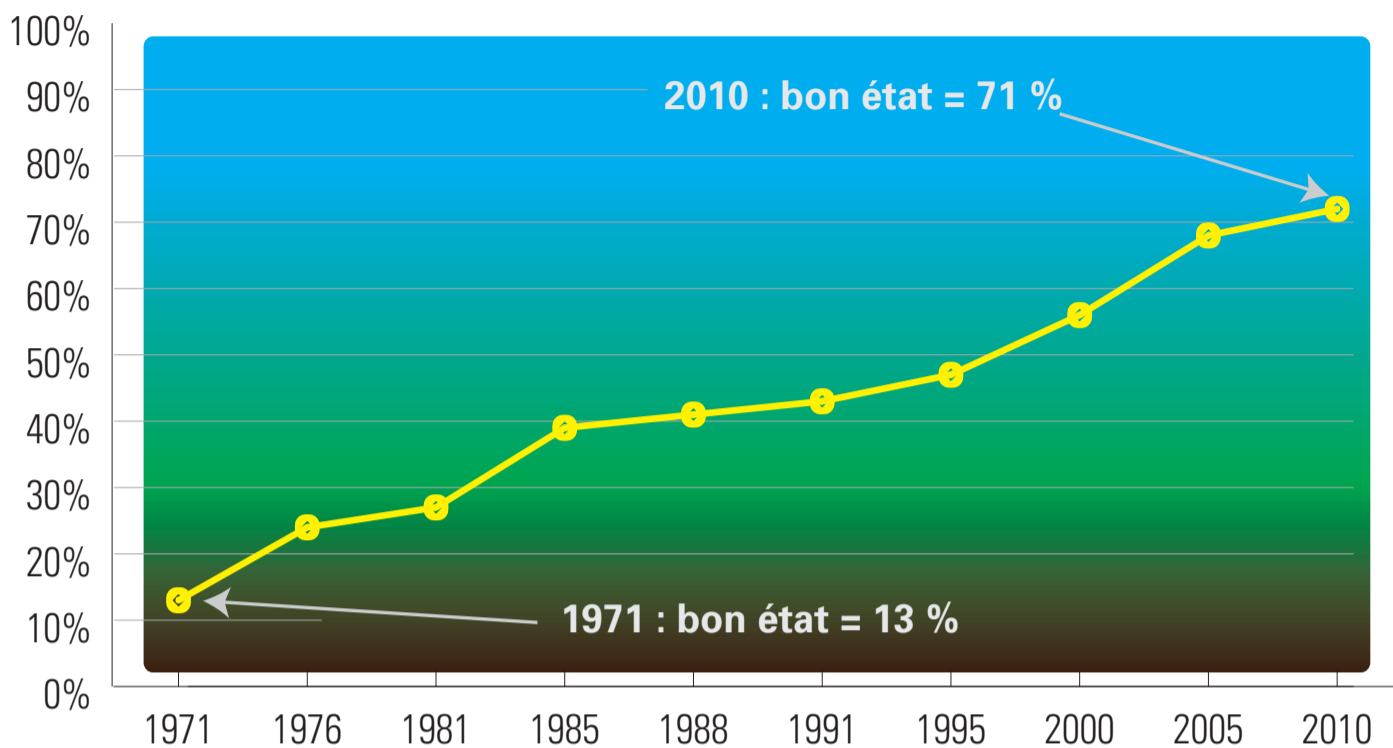
Mais le changement climatique porte un autre facteur d'évolution pour la qualité des eaux de nos rivières : la hausse des températures de l'air implique une hausse des températures des eaux, rivières et océans, avec des conséquences pour les écosystèmes et notre santé. »

QUALITÉ DES COURS D'EAU DU BASSIN RHIN-MEUSE

DE 1971 À NOS JOURS ÉVALUÉE SELON LES MÉTHODES EMPLOYÉES DE 1971 À 1995 (GRILLE DE 71)

De 13 % de bon état en 1971 à 71 % en 2010 : la qualité des eaux évaluée selon un jeu de paramètres restreint depuis 1971 progresse en continu.

UNE ÉVOLUTION NETTE POSITIVE DE L'ÉTAT DES EAUX À « THERMOMÈTRE » CONSTANT

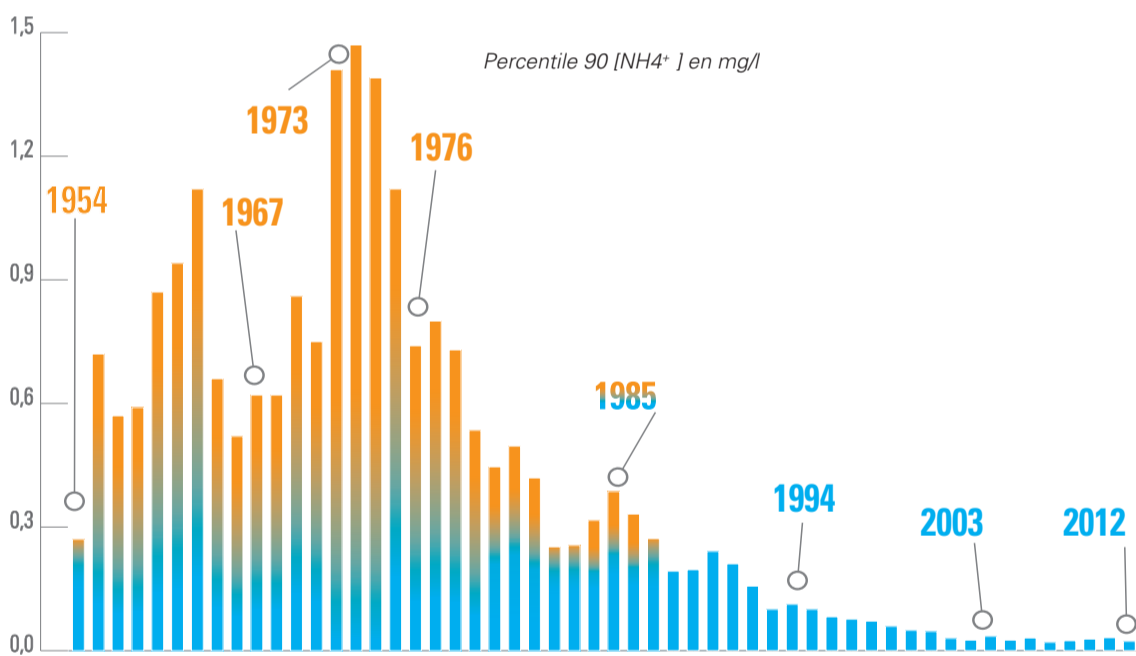


Qualité bonne ou excellente (% de cours d'eau). Source AERM 2014

2 EXEMPLES D'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

1^{er} EXEMPLE LE RHIN

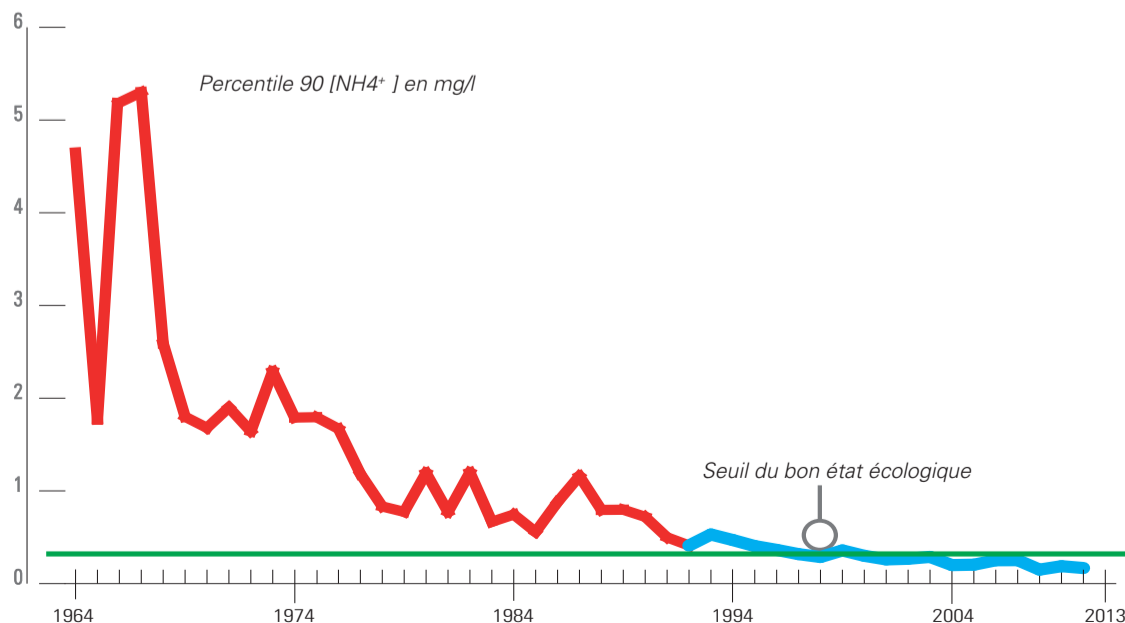
La pollution du Rhin atteint son apogée en 1973 puis se réduit d'une façon toute aussi spectaculaire. Il transitait chaque jour, dans les années 1970, la pollution équivalente rejetée de 60 fois le parc des stations d'épuration du bassin Rhin-Meuse : 160 tonnes d'azote par jour ! 40 années de mesures de protection et de dépollution ont permis la reconquête du fleuve au grand plaisir de ses habitants riverains.



Le fleuve Rhin a fait une spectaculaire remontée de sa qualité en 40 ans d'actions. Azote ammoniacal dans le Rhin à Coblenz depuis 1954 - source CIPR 2014

2^e EXEMPLE LA MOSELLE

En 1971, le Livre Blanc du bassin Rhin-Meuse dresse un tableau accablant de la situation des milieux aquatiques lorrains et alsaciens : « la pollution organique a atteint un degré inadmissible pour la plupart des cours d'eau du bassin (...) ». La pollution de la Moselle était au niveau des cours d'eau aujourd'hui considérés comme les plus pollués. Depuis 15 ans, elle respecte à nouveau le seuil du « bon état ».



La concentration en azote ammoniacal (percentile 90) dans la Moselle à Sierck a été divisée par 30 au cours de cette période (1964-2013) - Source AERM 2014

INCITER À DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE PLUS PERFORMANTS

Les collectivités dont les réseaux d'eau potable perdent trop d'eau sont dorénavant susceptibles de subir une majoration de leur redevance de prélèvement. Afin de les accompagner dans l'amélioration des rendements de leur réseau, l'agence de l'eau Rhin-Meuse peut leur apporter un soutien technique et financier. Explications.

Les fuites sur les réseaux de distribution d'eau potable sont en moyenne de 25 %. Les autorités publiques ont ainsi souhaité inverser cette tendance en fixant par décret un objectif de rendement compris entre 65 et 85 % (selon le type de réseau rural/urbain) pour un réseau d'eau potable bien entretenu. Pour atteindre cet objectif, la loi impose aux collectivités d'avoir réalisé un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable avant le 31 décembre 2013.

Dans le cas où les pertes dépassent le seuil autorisé, il est nécessaire d'établir un plan d'actions comprenant, s'il y a lieu, un projet de programme pluriannuel de travaux d'amélioration de leur réseau (dans un délai de 2 ans).

TAUX DE REDEVANCE DOUBLÉ

A défaut du respect de l'une de ces obligations, la loi prévoit le doublement du taux de la redevance de prélèvement pour usage « alimentation en eau potable ».

C'est l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (indice du Rapport an-

nuel sur le Prix et la Qualité du Service) qui, lorsqu'il est valorisé à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé.

Cet indice devra à présent être renseigné chaque année dans le formulaire de redevance de prélèvement. Le taux sera doublé en l'absence de descriptif détaillé au 31 décembre de chaque année.

UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

Pour atteindre les performances exigées par la loi, l'agence de l'eau Rhin-Meuse accompagne les collectivités :

- ✦ pour la réalisation du descriptif détaillé : subvention de **70 %** (même si réalisé après le 31/12/2013)
- ✦ pour la mise en place des équipements (compteurs, sectorisation, appareils de recherche de fuites, ...) : subvention de **35 %**
- ✦ pour les travaux visant l'atteinte du rendement minimal : subvention de **10 à 20 %** (selon la priorité) + avance remboursable de **40 %**



Credit : AERM/F.Doncourt

L'agence de l'eau accompagne les collectivités pour leurs actions de lutte contre les fuites.

LUTTER CONTRE LES FUITES ET CONNAÎTRE SON RÉSEAU

À Arches (88), la municipalité a décidé de prendre le problème des fuites d'eau à "bras le corps" depuis 5 ans. 3 questions à David Perrin, maire adjoint aux travaux dans la commune.



Credit : Arches/S.Huet

RHIN-MEUSE INFOS (RMI) :
Quelle était la problématique à Arches ?

DAVID PERRIN (DP) : Nous n'avions aucune connaissance de notre réseau d'eau. On savait qu'il existait et c'est tout ! Jusqu'au jour

où un industriel implanté sur notre commune nous a informé qu'il allait avoir besoin de deux fois plus d'eau qu'auparavant.

Nous nous sommes donc mis à explorer notre réseau et nous nous sommes rendu compte que nous ne facturions que 28 % de l'eau que nous prélevions et traitions ! Il a donc fallu que nous recherchions les fuites et comme aucun plan du réseau n'existait, que les compteurs étaient vétustes, ce travail a été très long et laborieux.

RMI : Comment la commune a-t-elle réagi ?

DP : Nous avons décidé de prendre ce problème à "bras le corps" et de tout revoir. Nous avons ainsi mené de nombreux travaux de lutte contre les

fuites. Nous avons sectorisé notre réseau, remplacé les compteurs, restauré les captages, nous avons commencé à réaliser un plan du réseau tout cela avec l'aide de l'agence de l'eau.

Nous avons également travaillé avec les deux industriels implantés sur notre commune. Nous avons négocié avec eux la pose de compteurs et un débit constant permettant aux habitants de ne pas être impactés par leurs prélèvements.

Ça a été long mais nous sommes complètement satisfaits du travail mené !

RMI : Quels bénéfices en tire la commune ?

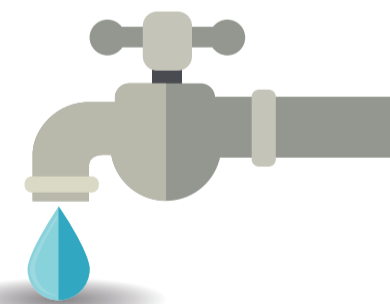
DP : Le bénéfice est avant tout économique puisque nous avons aujourd'hui un rendement de

70 %. Nous prélevons donc beaucoup moins d'eau. Nous faisons des économies de traitement et nous consommons aujourd'hui juste ce dont nous avons besoin. Nous maîtrisons et connaissons bien notre réseau ce qui nous permet de nous adapter à toute demande à venir.

RMI : Quel impact sur le prix de l'eau ?

DP : Aucun ! Néanmoins, sans ce travail de suppression de fuites nous aurions été amenés à l'augmenter depuis 2 ans.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Julie CORDIER
julie.cordier@eau-rhin-meuse.fr



LE POINT DE POINT DE VUE DE NOTRE INVITÉE

"Si nos hivers deviennent progressivement plus doux et humides, nos étés seront plus secs. L'utilisation de l'eau pourra être réglementée lors des épisodes de canicule plus nombreux. Les mesures pour réduire les fuites du réseau de distribution d'eau me semblent participer à l'intérêt de tous !"

EAU & GOUVERNANCE

PLANS DE GESTION DES EAUX 2016-2021, L'EAU PLANIFIÉE ET RÉVISÉE

Le Comité de bassin souhaite une révision modérée des actuels plans de gestion des eaux dont le premier cycle s'achèvera en 2015 pour les districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse (SDAGEs). Il a chargé les services (État, Établissements publics) et les membres volontaires des instances de bassin de travailler sur les sujets nouveaux susceptibles d'impacter la politique de l'eau dans les années à venir (2016 - 2021).

Parmi ces sujets, l'impact du changement climatique sur l'eau et les milieux, l'impact des polluants émergents, la gestion du territoire et de la ville, la gestion des risques inondation et l'aspect transfrontalier propre au bassin Rhin-Meuse, retiennent toute l'attention des groupes de travail, avec parfois des sujets de débats importants.

Pour « **eau et santé** », la prise en compte du changement climatique conduit à compléter le contrôle sanitaire avec la fiabilisation de la qualité microbiologique de l'eau desservie.

Pour « **eau et pollution** », la prise en compte de l'adaptation au changement climatique se traduirait en particulier par l'incitation auprès des collectivités et des usagers privés de mise en place de dispositifs « tampons » en sortie de station d'épuration ou de réseau de drainage.

Pour « **eau, nature et biodiversité** », la protection des zones humides fait débat dans le cadre des mesures compensatoires à leur éven-

tuelle « destruction », ainsi que la création de zones tampons entre les réseaux de drainage et le cours d'eau.

Les aléas climatiques conduisent à renforcer la lutte contre les espèces invasives exotiques des cours d'eau.

Pour « **eau et rareté** », les travaux s'orientent sur les équilibres entre prélèvements en eau de surface et bon fonctionnement des cours d'eau.

Pour « **eau et gouvernance** », les propositions visent à renforcer la mutualisation des moyens des services et des établissements publics de l'État, renforcer les échanges entre les actions de gestion des eaux et celles de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, ainsi que renforcer la communication relative au changement climatique et les impacts possibles sur nos territoires.

Le public et les assemblées seront prochainement consultés sur les orientations proposées en même temps qu'il sera consulté sur le plan de gestion des risques d'inondations.

Prévenir le risque d'inondation par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau est une problématique commune à la mise en place de la Directive « Inondations » et la Directive « Eau ». Daniel Beguin, président du Groupe de travail Directive « Inondations » a proposé au Comité de bassin de reprendre les éléments du plan de gestion des eaux (SDAGE) concernant la reconquête des zones à vocation d'expansion des crues, la problématique de l'infiltration et du ruissellement, et la thématique des coulées d'eaux boueuses et confirmer ainsi les orientations des précédents SDAGE.

Le nouveau Comité de bassin qui se réunira pour sa séance d'installation le 4 juillet 2014 a donc un nouveau défi devant lui : faire en sorte que l'actualisation des plans de gestion des eaux et des mesures soit un verre ni trop plein ni trop vide et que les nouveaux défis de l'eau et de la biodiversité y trouvent leur compte !



Le nouveau comité de bassin se réunira pour sa séance d'installation le 4 Juillet prochain.

LE POINT DE VUE DE NOTRE INVITÉE

« La prise en compte nouvelle du changement climatique dans cette réflexion sur les plans de gestion des eaux permet une meilleure anticipation des risques.

Les précipitations plus abondantes dans nos régions en hiver semblent s'accompagner d'une tendance au renforcement de la fréquence des phénomènes extrêmes, en particulier les tempêtes, même si nous manquons encore un peu de recul climatique pour l'affirmer. La gestion du risque inondation, commune à Météo-France et aux services de prévision des crues, restera très importante. »

EAU & SOLIDARITÉ

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE AU LAOS ET AU CAMBODGE

Daniel Dietmann, en tant que président de la commission Information du public et coopération internationale du Comité de bassin Rhin-Meuse, et Christian Szacowny, délégué aux relations institutionnelles, se sont rendus au Laos et au Cambodge en février 2014 dans le cadre d'une coopération.

RHIN-MEUSE INFOS (RMI) : Quel était l'objectif de ce déplacement au Cambodge et au Laos ?

RMI : Le modèle français est-il transposable à l'identique dans d'autres pays ?

DANIEL DIETMANN (DD) : Les objectifs étaient multiples. Le premier d'entre eux consistait à rencontrer les autorités cambodgiennes dans le cadre de la mission de coopération sur la gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin du Stung-Sen et les autorités laotiennes pour le même objectif sur le bassin du Nam Ngun. Nous menons cette coopération depuis 2010 avec le Laos et depuis 2012 avec le Cambodge.

DD : Non pas du tout ! Ce n'est pas l'objectif. Nous accompagnons les autorités locales et leur faisons part de notre expertise mais l'objectif est bien d'adapter le système français à la réalité locale des pays. Nous sommes d'ailleurs fiers de constater que tout cela n'est pas vain, au Laos, la loi a été modifiée afin de pouvoir mettre en place leur modèle de comité de bassin.

RMI : En quoi consiste exactement cette mission de coopération ?

RMI : Vous parliez d'objectifs multiples, quels sont-ils ?

DD : Le modèle de gestion intégrée de la ressource en eau français est un modèle singulier et intéresse beaucoup de pays dans lesquels tout est à construire. L'agence de l'eau envoie donc des experts afin de les accompagner dans les différentes étapes de construction de leur projet et former les autorités locales.

CHRISTIAN SZACOWNY (CS) : En complément de la partie coopération, nous avons également mené deux missions de contrôle. Il s'agit en fait de vérifier que les travaux pour lesquels l'agence de l'eau a versé une aide ont été réalisés en conformité avec le projet initial. Nous nous sommes rendu au Cambodge dans la région de Reul où l'agence

de l'eau a subventionné la construction de 35 puits, chacun permettant d'alimenter quatre ou cinq familles en eau potable. Au Laos, le projet était plus conséquent puisqu'il s'agissait d'alimenter en eau potable un village de 4.800 habitants. Nous avons été satisfaits par la qualité des travaux réalisés.

RMI : Ces travaux doivent complètement changer la vie des habitants ?

CS : Oui ! C'est vrai que dans nos pays développés, nous ne prenons plus conscience de la chance que nous avons d'avoir une eau potable dès l'ouverture d'un robinet. Là-bas, c'est une véritable révolution pour la qualité de vie des habitants et surtout d'un point de vue sanitaire !

POUR EN SAVOIR PLUS :

Christian SZACOWNY
christian.szacowny@eau-rhin-meuse.fr



Laos - De gauche à droite : Solène Fabrèges (OIEAU), Alain Bernard (OIEAU), Michel Stein (Agence de l'eau Loire-Bretagne), Jacques Oudin, Sisavath Vithaxay, Vice Ministre de l'eau et de l'environnement du Laos, Daniel Dietmann et Christian Szacowny



Cambodge - Inauguration du projet «35 puits». Puits d'accès à l'eau potable de Reul. Daniel Dietmann accompagné d'un représentant de l'ONG Eau pour tous et Clara Boucherg (Association HAMAP)

JARDIN AU NATUREL, DEMANDEZ CONSEIL DANS VOS JARDINERIES

Sur le bassin Rhin-Meuse, plus de soixante-dix jardinerie se sont engagées dans une démarche globale de valorisation auprès des jardiniers amateurs de solutions « sans pesticide ». L'agence de l'eau est partenaire de ces initiatives en raison de leur impact positif sur les ressources en eau.



Sur le bassin Rhin-Meuse, 76 jardinerie participent aux changements de pratiques des particuliers.

Les chartes des jardinerie existent depuis 2009 en Champagne-Ardenne, 2010 en Alsace et 2011 en Lorraine. L'objectif est de pouvoir dispenser, par l'intermédiaire de professionnels, un conseil au particulier (le jardinier amateur) sur les dangers des produits phytosanitaires mais aussi sur les techniques alternatives pour éviter leur usage.

En France, en 2012, environ 4 500 tonnes de pesticides ont été répandues dans les jardins ou les potagers (source : Union des entreprises pour la protection des jardins et des espaces verts) avec une incidence sur la pollution des sols et des eaux.

PROPOSER UNE ALTERNATIVE

En signant cette charte, les enseignes s'engagent à participer à une session de formation sur la thématique du jardinage au naturel, de décliner en magasins les supports de communication remis gratuitement (totem,

affiche...) et d'apporter à chaque client demandeur un conseil sur les produits phytosanitaires, une information sur les risques en matière de santé et d'environnement et de présenter les solutions sans pesticide pouvant être mises en œuvre. La finalité est bien une prise de conscience et un changement de pratiques d'autant plus importants que la vente des pesticides sera interdite aux particuliers à compter de 2022 loi « Labbé » du 6 février 2014.

DES ENQUÊTES MYSTÈRE

Pour évaluer la bonne marche de ce dispositif et plus particulièrement l'implication des signataires dans la promotion de technique alternatives, des enquêtes mystère sont régulièrement réalisées auprès des jardinerie.

En 2013, en Alsace et en Champagne-Ardenne une centaine de points de vente ont ainsi été audités.

Les principaux enseignements : les vendeurs se montrent moins réticents à donner des conseils alternatifs aux produits phytosanitaires. Une amélioration de la disposition des produits naturels dans les rayonnages est également constatée.

TROPHÉE DES JARDINERIE

En mars 2014 et pour la première fois en Lorraine, le trophée des jardinerie a été décerné. Cette distinction récompense les magasins pour leur investissement dans la démarche. Les critères pris en compte : mise en place des supports de communication, mise en place d'un rayon comprenant la vente de prairies fleuries et d'engrais verts, proposition à la vente d'un récupérateur d'eau et/ou d'un composteur, mise en évidence des échantillons de paillage.

Ce sont les fédérations régionales de lutte contre les organismes nuisibles (Fredon) de Champagne-Ardenne et

de Lorraine et les missions d'animation « eau » d'Alsace qui sont en charge du développement de la charte des jardinerie. Une dizaine de points de ventes supplémentaires devraient être labellisés au cours de l'année.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Florence CHAFFAROD
florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

LE POINT DE POINT DE VUE DE NOTRE INVITÉE

“ Cette initiative permet d'encourager chacun à changer ses habitudes pour contribuer à réduire la pollution de l'eau.

En tant que météorologistes, nous nous occupons avant tout de l'atmosphère, et travaillons à Météo-France en contact quotidien avec les agences régionales de la pollution de l'air. Cependant, le cycle de l'eau sur notre planète passe par l'atmosphère, via les nuages et les précipitations, pluie, neige ou grêle. La pollution de l'air par les activités humaines, moteur du changement climatique, aura un impact sur la répartition spatio-temporelle de la ressource en eau. L'effort pour améliorer la qualité de l'air sera aussi bénéfique pour préserver les ressources en eau.”

ACTUALITÉS

3 ÉVÉNEMENTS

À NE PAS MANQUER

L'agence de l'eau Rhin-Meuse vous donne rendez-vous à l'automne pour trois événements importants. Réservez dès à présent ces dates !

UN COLLOQUE À L'OCCASION DES 50 ANS DE LA POLITIQUE DE L'EAU ET DES DÉFIS À VENIR

MAISON DE LA CHIMIE PARIS 7^e
- 21 OCTOBRE 2014 -

Sous l'égide du Ministère de l'écologie se tiendra le 21 octobre 2014 à la Maison de la chimie (Paris 7^e) un colloque national sur le thème « 50 ans de la politique de l'eau et des défis à venir ? », animé par Annie Lemoine, journaliste écrivain. A cette occasion, l'action publique, au prisme du dispositif des lois sur l'eau de 1964, 1992 et 2002, sera passée au crible des intervenants et participants pour examiner les défis,

les réalisations, les résultats, les difficultés... Mais cet événement sera aussi tourné vers l'avenir, au moment où se pose l'actualisation des plans de gestion des eaux dans les bassins et dans les États membres ainsi que les nouveaux défis de la gouvernance de l'eau et des institutions au regard des enjeux de la transition écologique. La participation de la Ministre est attendue ainsi que celle de nombreux acteurs de la vie publique, écono-

mique, sociale et associative. Le programme détaillé de cette manifestation sera prochainement diffusé.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Cécilia LEDRAN 03 87 34 48 59
www.eau-rhin-meuse.fr

SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'EAU ARTISANS ET COLLECTIVITÉS, UN DÉFI COMMUN

- 29 ET 30 OCTOBRE 2014 -

Ce colloque se déroulera les 29 et 30 octobre 2014 au Centre Prouvé à Nancy. De portée nationale, cet événement est organisé conjointement par les agences de l'eau et la chambre de métiers et de l'artisanat de Meurthe-et-Moselle au travers de son centre national d'innovation pour le développement durable et l'environnement dans les petites entreprises (CNIDEP).

L'objectif de ce colloque est d'apporter des réponses concrètes sur la thématique des substances dangereuses en présentant des solutions et en faisant se rencontrer des acteurs qui sur un même territoire seront amenés à travailler ensemble. Il met-

tra ainsi en avant la possibilité de maîtriser et réduire les impacts des entreprises artisanales en partant de la gestion globale de la problématique « eau et entreprises » jusqu'à l'affinement des connaissances par la détection d'une substance et la prévention des pollutions.

La première journée débutera par une séance plénière au cours de laquelle seront présentés les enjeux, les obligations des artisans et des collectivités en matière de rejets, les connaissances actuelles sur ces rejets, les risques qu'ils impliquent.

Les deux demi-journées suivantes seront rythmées par des ateliers qui présenteront des retours d'expé-

riences et permettront d'approfondir les connaissances sur des thématiques telles que les autorisations de rejets, le montage d'opérations collectives, l'économie circulaire, la commande publique, la prévention des déchets, l'impact sur la santé et l'environnement des produits, les technologies propres, les obligations des entreprises artisanales ou encore la communication environnementale pour valoriser son engagement...

La diversité des intervenants et les tables rondes faciliteront l'interactivité avec les participants.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Cécilia LEDRAN 03 87 34 48 59
www.eau-rhin-meuse.fr

PETITES COLLECTIVITÉS, POUR UN ASSAINISSEMENT DURABLE DES EAUX USÉES

- 20 ET 21 NOVEMBRE 2014 -

Petites collectivités, pour un assainissement durable », deux jours pour en débattre et faire les bons choix. C'est ce que propose l'agence de l'eau aux acteurs de l'assainissement du bassin Rhin-Meuse : élus, techniciens des collectivités, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, conseils généraux et services de police de l'eau.

L'assainissement des petites collectivités est un enjeu pour la reconquête de la qualité des cours d'eau. Sur le bassin Rhin-Meuse, 1 300 communes de moins de 2 000 habitants

en Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne (en partie) ne disposent pas de systèmes d'assainissement satisfaisants.

Aujourd'hui il est important de porter un nouveau regard sur la mise en œuvre de ces projets : recherche du meilleur rapport coût/efficacité, démarche globale prenant en compte la préservation des milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides et enfin bonne identification de toutes les étapes depuis l'initiation jusqu'au fonctionnement de l'ouvrage d'épuration et la bonne connaissance des

rôles et responsabilités de chacun des acteurs...

L'ensemble de ces thématiques seront abordées lors de séances plénières qui présenteront les étapes clés de réussite d'un projet d'assainissement.

Des ateliers compléteront ce dispositif avec des parcours personnalisés pour les élus et pour les techniciens permettant d'aborder des questions au plus près de leurs préoccupations.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Hélène PONTOIRE 03 87 34 46 28
www.eau-rhin-meuse.fr

VIENT DE PARAÎTRE

Les demandes de documents sont à adresser par écrit ou par mel (cdi@eau-rhin-meuse.fr) au service documentation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.



Toute l'année 2013 de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Dans une toute nouvelle formule, le rapport d'activité de l'année 2013 met l'accent sur les actions concrètes et les résultats de la politique de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse menée avec de nombreux partenaires institutionnels et locaux. Tous les temps forts de l'établissement, ses missions, l'exécution de son budget sont à retrouver au fil des pages. Il est complété par les indicateurs du contrat d'objectifs signé avec le ministère en charge du développement durable.

Rapport d'activité 2013 - 48 pages - Agence de l'eau Rhin-Meuse - Avril 2014



Reconquête et protection des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse, les plans d'actions ciblent les priorités dans les départements

Les Directions départementales des territoires (DDT) et l'agence de l'eau Rhin-Meuse publient une cartographie simplifiée des plans d'actions pour l'eau à l'échelle de chacun des départements du bassin hydrographique Rhin et Meuse. Ce document permet une visualisation globale des différentes actions à entreprendre par territoire pour atteindre les objectifs de reconquête du bon état des ressources en eau fixés par les instances de bassin dans le cadre de l'application de la directive cadre sur l'eau. Collectivités, agriculteurs, industriels, artisans, associations et institutions sont ainsi mobilisés pour l'eau.

Les documents détaillés sont disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.



Évaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux

Cette publication propose une synthèse opérationnelle pour évaluer les bénéfices de la reconquête de l'état des eaux grâce aux études dites "Analyses Coûts-Bénéfices" (ACB). Sont ainsi référencés des valeurs de bénéfices marchands et non marchands ainsi que des éléments d'ordre qualitatif portant sur la valorisation des services rendus par les milieux aquatiques et notamment sur les spécificités des DOM.

Évaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux (actualisation en vue du 2^e cycle DCE) - Commissariat général au développement durable - Mai 2014



Guide pour jardiner plus nature

Au travers de ce guide pratique pour jardiner plus nature, le ministère en charge du développement durable propose des solutions alternatives à l'utilisation des pesticides. Adressé au grand public ce guide expose astuces, conseils et fiches explicatives pour changer les pratiques avant l'échéance de 2022 qui interdira définitivement l'utilisation de produits phytosanitaires chez les particuliers.

Guide pour jardiner plus nature - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - 20 pages - Avril 2014



Fiche expérience Eau et Bio Bassin Rhin-Meuse

L'agriculture biologique participe à la protection de la qualité de l'eau. Cette fiche expérience proposée par la Fédération nationale de l'agriculture biologique du territoire des projets, actionnés par les divers acteurs du territoire (collectivités locales, scientifiques, organismes de formation, groupements d'agriculteurs, opérateurs

économiques) et mis en œuvre sur les zones de captages ou des bassins versants pour réduire les pollutions. Des expériences utiles pour les acteurs souhaitant initier de nouveaux projets.

Fiche expérience Eau et Bio. Bassin Rhin-Meuse - Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique - 6 pages - Avril 2014



Les données de l'appli tablette et smartphone à jour

Retrouvez les données actualisées sur l'appli qualité des rivières.

Appli Qualité rivière - Les agences de l'eau - L'application « qualité rivière » est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse
www.eau-rhin-meuse.fr

